

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de BLANZAC

Séance du 22 septembre 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice	11
Présents	10
Représentés	00
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

Date de convocation : 15/09/2026
Date d'affichage : 15/09/2026

DELIBERATION N° 2026/43

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux septembre à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le
lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Alain PREVÔT

Étaient présents : Mrs Alain PREVÔT - Noël TREVISIOL – Alexandre COLIN - Alain MATHIEU - Mmes Danielle GAUCHON – Christine DE RESENDE – M. Sébastien PITON - Mme Marie VAN DEN BERGHE - M. Adrien LEGRIS et Mme Clémence LE QUÉRÉ.

Absent excusé : Delphine LAGOUTTE

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

OBJET : pose de volets roulants et remplacement des menuiseries des logements communaux - demande de subvention

Le Maire informe l'assemblée qu'après les premiers travaux d'isolation par l'extérieur de 2 logements en 2024, toujours afin de limiter les pertes ou les excès de chaleur et ainsi réduire les dépenses énergétiques, il est prévu de poursuivre cet objectif avec le changement de volets pour un logement et le changement des portes et fenêtres pour les deux autres. En effet, pour le premier logement, les volets existants en PVC ne sont plus efficaces. L'isolation des combles pour l'ensemble des logements est également prévue.

HT. Pour le premier logement, la dépense a été estimée à 4 716.00 € HT et pour les deux autres à 18 436.98 €

Cette opération peut bénéficier de l'aide du Conseil Départemental à hauteur de 30 %
Le plan de financement serait donc le suivant :

-	DEPENSES :		
	. Remplacement volets roulants logement 1	:	4 716.00 €
	. Remplacement portes et fenêtres logement 2	:	10 193.64 €
	. Remplacement portes et fenêtres logement 3	:	<u>8 243.34 €</u>
	TOTAL	:	23 152.98 € HT
		Soit	24 426.39 € TTC
-	RECETTES :		
	. Conseil départemental 30 %	:	6 945.89 €
	. Fonds propres	:	<u>17 480.50 €</u>
	TOTAL	:	24 426.39 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver ce projet ainsi que le plan de financement tel qu'il lui a été présenté et autorise le Maire à solliciter une aide auprès du Conseil Départemental et à signer tous les documents liés à cette opération.

Fait à Blanzac, le 23 septembre 2026

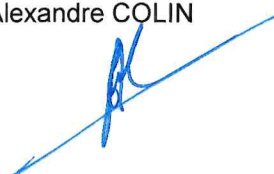
Le Maire,
Alain PREVÔT



Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le

— 2 OCT. 2026

Le Secrétaire,
Alexandre COLIN



Publié le